

**Le 14 décembre 2022**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 14 décembre 2022, à 19 h à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2022-12-204**

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023;
5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023  
2022-12-205**

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

REVENUS	
Taxes	3 161 500 \$
Tenant lieu de taxes (provinciales et fédérales)	96 311 \$
Autres recettes de sources locales	718 613 \$
Transferts	506 896 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>4 483 320 \$</b>

CHARGES	
Administration générale	629 691 \$
Sécurité publique	516 931 \$
Transport - Réseau routier	951 615 \$
Hygiène du milieu	605 356 \$
Santé et bien-être	5 000 \$
Aménagement et urbanisme	104 498 \$
Loisirs et cultures	818 766 \$
Frais de financement	116 059 \$
Remboursement en capital	487 400 \$
Autres investissements	301 539 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>4 536 855 \$</b>
Affectation fonds réservé MRC	-53 535\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>4 483 320 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau, et unanimement résolu :

- D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, telles que présentées ci-haut.

Adoptée

**5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025**  
**2022-12-206**

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 953.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'adopter le programme triennal des immobilisations suivant :

ANNÉE	DESCRIPTION DES PROJETS	COÛTS	FINANCEMENT		COMMENTAIRES
			Municipalité	Subvention	
<b>SERVICE DES LOISIRS</b>					
2023	Aménagement parc Omer Doucet (rue Deslandes)	135 000 \$	75 000 \$	60 000 \$	FDST – si obtention de la subvention
2023	Aménagement parc rang 9 – phase 1 de 2	125 000 \$	25 000 \$	100 000 \$	PRIMADA – si obtention de la subvention
2024	Aménagement parc rang 9 – phase 2 de 2	250 000 \$	50 000 \$	200 000 \$	Fonds pour les infrastructures naturelles
2025	Aménagement coin rue Principale et rang 9	30 000 \$	30 000 \$		Fonds général

<b>ARÉNA – CENTRE RICHARD-LEBEAU</b>					
2023	Remplacement du tableau indicateur numérique	35 000 \$	35 000 \$		Fonds général
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>					
2023	Construction d'une nouvelle caserne et bâtiment pour le Service des travaux publics	6 357 103 \$	1 589 276 \$	4 767 827 \$	Règlement d'emprunt et PRACIM – si obtention de la subvention
<b>SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</b>					
2023 2024 2025	Travaux de mise aux normes de la station d'aqueduc	9 000 000 \$	Selon subvention obtenue	Entre 50 et 80 % selon la décision du ministère	PRIMEAU – si obtention de la subvention
2023 2024 2025	Travaux de mise aux normes du réseau d'égouts	7 500 000 \$	Selon subvention obtenue	Entre 50 et 80 % selon la décision du ministère	PRIMEAU – si obtention de la subvention

Adoptée

## 6. Période de questions

Aucun contribuable donc aucune question.

## 7. Levée de l'assemblée 2022-12-207

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 10.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
*Laurent Marcotte, maire*

\_\_\_\_\_  
*Galina Papantcheva, directrice générale*